



## ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-197

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER  
DEMENAGEMENT -5 ALLÉES SALENGRO  
EMMENAGEMENT 94 RUE FRANCOISE GIROUD LES DIAGONALES

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de Madame CROUZAT Margaux pour son déménagement au 5 allées Roger Salengro et l'emménagement au 94 rue Françoise Giroud, Résidence les Diagonales.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter le déménagement l'emménagement ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Le mardi 29 avril 2025, de 7h00 à 10h00, le stationnement sera autorisé à proximité du restaurant « la Bodega » allées Salengro pour le véhicule immatriculé BT-487-RN dans le cadre du déménagement au 5 allées Roger Salengro (2eme étage).

#### **Article 2 :**

**Le véhicule autorisé devra être stationné de manière à ne pas gêner les piétons.**

#### **Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **Article 5 : Ampliation sera adressée à :**

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 10 avril 2025.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

